

Le règlement des études de l'École des arts partagés décline dans les démarches d'apprentissage et de pratique, les axes de développement du projet d'établissement. Il a été élaboré en cohérence avec le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique du Ministère de la Culture de 2008 avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Ce document a pour fonction de fixer les modalités du cursus musique au sein de l'École des arts partagés et d'être un outil de communication pour tous les usagers.

### LA FORMATION :

L'apprentissage musical est avant tout une formation globale qui pose l'ensemble des pratiques et acquisitions au service du développement des « savoirs faire » de l'élève et du développement de son autonomie.

La formation globale s'appuie sur :

- Une structuration des enseignements déclinés dans les chapitres suivants
- Des objectifs par cycles et l'évaluation de ces objectifs

La formation s'accompagne tout au long de la scolarité des élèves, d'une démarche de projets, axée sur la création, l'écriture et l'intervention d'artistes et pédagogues invités. La pédagogie de projet s'entend comme l'élaboration d'un parcours pédagogique à partir de la réalisation d'un projet artistique.

### A- STRUCTURATION DES ENSEIGNEMENTS :

#### 1. ATELIERS D'ÉVEIL ET DE DÉCOUVERTE :

- **Initiation musicale et corporelle (cours collectif – enfants de 5 et 6 ans- GS/CP)**

Approche d'une structuration corporelle, spatiale et rythmique et développement de la sensibilité et curiosité de l'enfant sur 2 années.

- Temps de cours : 1h/hebdo

- **Initiation musicale et corporelle, découverte instrumentale (cours collectif – enfants 6 ans - CP)**

Divisé en deux séquences, ce cours permet une mise en éveil par le corps sur la première demi-heure, suivi d'une pratique/découverte de 5 instruments différents à raison de 6 séances d'une demi-heure.

- Temps de cours : 1h/hebdo

#### 2. APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL OU VOCAL

##### Cycle I

APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL Cours individuel ou pédagogie de groupe (2 à 3 élèves) <b>Durée de 3 à 5 ans</b>	FORMATION MUSICALE (FM) Cours collectif <b>Durée de 3 à 5 ans</b> <i>Cours commun aux esthétiques classiques et actuelles</i>	PRATIQUE COLLECTIVE * Cours collectif <i>A partir de la 3<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale</i>	<b>Evaluation de fin de cycle I :</b> l'accès au cycle supérieur sera validé lors d'une commission de l'équipe pédagogique qui prendra en compte les différents U.V. - Cf. § 2 ci-dessous.
↳ <b>1 année d'Initiation instrumentale</b> Enfant âgé de 7 ans : 20mn/hebdo ↳ <b>A partir de 8 ans</b> : 30mn/hebdo	1h00 à 1h30 hebdomadaire Pratique du chant chorale au sein des cours de FM	1h00 à 1h30 hebdomadaire	

##### Cycle II

APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL <b>Durée de 3 à 5 ans</b>	FORMATION MUSICALE <b>Durée 2 ans</b>	PRATIQUE COLLECTIVE	<b>Evaluation de fin de cycle II :</b> l'accès au cycle supérieur sera validé lors d'une commission de l'équipe pédagogique qui prendra en compte les différents U.V. - Cf. § 2 ci-dessous.
↳ Cursus complet (FM/Instrument): 40 mn/hebdo ↳ Cursus libre**: 30mn/hebdo	↳ Cursus « <b>classique</b> » Durée 2 ans : 1h30/hebdo ↳ Cursus « <b>Musiques Actuelles</b> » 1h45/hebdo inclus dans le cours de pratiques collectives	<b>Obligatoire pour toute pratique en « cursus libre » **</b>	

### Cycle III

<b>APPRENTISSAGE INSTRUMENTAL</b> <b>Durée 2 ans</b>	/	<b>PRATIQUE COLLECTIVE</b>
Temps de cours : 50 mn/hebdo	/	<b>Obligatoire</b>

**\*La pratique collective** : objectif prioritaire du projet de l'école, elle participe à la motivation de l'élève et porte des valeurs de partage, de socialisation, et d'expression artistique.

Un des objectifs des pratiques collectives est la participation aux scènes publiques de l'Ecole, aboutissement de projets artistiques et pédagogiques qui peuvent se décliner sous différentes formes. Ces prestations font partie intégrante de la scolarité et du cursus pédagogique de l'élève.

**\*\*Cursus libre** : à partir du cycle II (Instrument + Pratique d'ensemble obligatoire), hors évaluation de fin de cycle, selon les places disponibles dans la discipline souhaitée.

## B. OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE FIN DE CYCLE ET ÉVALUATION

L'équipe pédagogique a fixé des objectifs de fin de cycle en 1er et 2ème cycle, en cohérence avec le schéma d'orientation pédagogique musique

### 1. OBJECTIFS FONDAMENTAUX (l'élève doit être capable de)

→ Jouer à plusieurs du duo au grand ensemble

Indicateurs (ce que l'on choisit d'observer) :

- Avoir une pulsation commune
- Savoir donner un signe de départ et d'arrêt
- Connaître et tenir son rôle dans l'ensemble
- Accorder son instrument avec l'aide de son professeur
- Capacité à jouer juste et essayer de corriger
- Savoir se « rattraper »

→ Mettre en pratique les éléments du langage musical propre à son instrument

Indicateurs (ce que l'on choisit d'observer) :

- Connaître et mettre en pratique le vocabulaire lié aux : caractère ; nuances ; structure ; mouvement ; éléments théoriques ; modes (tonalité)
- Acquérir les éléments techniques de base

→ Etre créatif

Indicateurs (ce que l'on choisit d'observer) :

- Ecrire ses propres inventions
- Improviser au sein d'un groupe selon des règles du jeu proposées, c'est-à-dire imiter, varier, développer, orner ....

→ Mettre en place une méthode de travail

Indicateurs (ce que l'on choisit d'observer) :

- Organiser son travail personnel au quotidien
- S'autoévaluer

→ Jouer dans le cadre de scènes publiques

Indicateurs (ce que l'on choisit d'observer) :

- Jouer en public
- Respecter son « engagement »

## 2. L'ÉVALUATION

L'évaluation permet de situer l'élève à différents moments de sa scolarité sous différentes formes et selon les objectifs et indicateurs préalablement définis qui lui sont communiqués tout au long de sa scolarité.

Le cursus des études étant organisé en cycles, le passage dans le cycle suivant sera obtenu par la validation des 3 Unités de Valeurs (UV) :

1. **U.V. Instrument**
2. **U.V. Formation musicale**
3. **U.V. Musique d'ensemble**

L'accès au cycle supérieur sera validé lors d'une commission de l'équipe pédagogique qui prendra en compte les différents U.V.

Cette évaluation se décline sous deux formes :

- A. Le contrôle continu qui comprend :
  - Le bulletin semestriel commun aux différentes disciplines (instrument/formation musicale/musique d'ensemble/scènes publiques). Chaque professeur évalue et apprécie les acquisitions et évolution de l'élève dans son apprentissage.
  - Le bilan de milieu de cycle est organisé en interne à l'école en fin de 2ème ou début de 3ème année. Cette évaluation qui se déroule sur le temps de cours et peut réunir les élèves d'un même niveau, permet de donner un avis sur la prestation de l'élève, de faire un bilan sur ses deux années dans le cycle en instrument et formation musicale et situer ainsi l'élève dans le cycle.
- B. L'évaluation de fin de cycle concerne la formation musicale et la pratique instrumentale qui se déroulera pour cette dernière dans le cadre d'une scène publique en présence d'un jury extérieur.